

# FONDS NATIONAL DES AIDES A LA PIERRE

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Fonds national des aides à la pierre adopte la programmation 2017 du financement des logements sociaux**

**Le fonds national des aides à la pierre a adopté ce matin son premier budget portant sur une année complète de fonds, déterminant ainsi la programmation et la répartition territoriale de 450 millions d'euros de crédits consacrés aux aides à la pierre en 2017. Emmanuel Couet, président du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), se félicite de l'intégration de nouveaux critères dans la répartition territoriale tels que la capacité du territoire à répondre à la demande et des critères sociaux-économiques.**

Installé le 23 août 2016 par Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, le FNAP, pierre angulaire du financement du logement social pour les années à venir, garantit une bonne répartition des aides à la pierre. Il incarne ainsi la territorialisation des politiques du logement soutenu par le gouvernement depuis 2012.

Dans une nouvelle démarche partenariale associant plus étroitement les bailleurs sociaux et les collectivités locales, des groupes de travail ont travaillé sur les principes et déterminant de la programmation pour définir une politique de production de logements sociaux mieux adapté aux besoins locaux .

Le Conseil d'administration a salué le maintien en 2017 des moyens financiers à l'appui d'un haut niveau d'objectifs de construction de logement social. Emmanuel Couet a rappelé l'obligation de préserver durablement les crédits du FNAP et fixé comme objectif de renforcer l'implication des collectivités locales dans la détermination des objectifs régionaux.

De plus, 12 millions, issus de la majoration du prélèvement SRU, seront notamment consacrés à la réalisation de logements locatifs sociaux dits « PLAI adaptés » à destination de ménages fragiles rencontrant des difficultés économiques et sociales et à la mise en œuvre des dispositifs d'intermédiation locative dans les communes carencées au titre de la loi SRU.

Ce sont ainsi près de 150 000 logements sociaux (dont ANRU et DOM) qui pourront être financés en 2017 afin de répondre aux besoins en logement de nos concitoyens.

---

**Contact presse :**

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13